

Liberte Politique

/

Saint-Pierre de Colombier : la justice donne raison à la Famille Missionnaire de Notre-Dame

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 13 mars 2020

Source [Le Salon Beige] [Suite à la requête](#) d'un habitant anticlérical voulant radier 98 religieux des listes électorales de Saint-Pierre de Colombier, le tribunal de proximité d'Aubenas a rendu sa décision et a rejeté les 98 recours. Les 98 religieux pourront donc voter dimanche dans leur propre village.

La presse locale avait fait écho [dès mercredi matin](#) de l'issue du procès grâce à des indiscretions de l'avocat de Daniel Calichon. L'article du Dauphiné est donc très partiel et ne donne la parole qu'à un des avocats du plaignant. Par respect pour l'institution judiciaire et dans l'attente de la communication officiel du verdict, la Famille Missionnaire de Notre-Dame avait préféré ne pas commenter, ni répondre aux sollicitations de France 3.

[La Famille Missionnaire de Notre-Dame](#) prend acte du jugement communiqué ce jour et, dans un souci d'apaisement, ne souhaite pas diffuser de communiqué. Un reportage de France 3 Rhône-Alpes a été diffusé ce soir au 19/20 et pourra être regardé [en replay dès sa mise en ligne](#).

Pour découvrir la communauté, [c'est ici](#) et pour soutenir leur [projet de construction](#) d'une grande chapelle, [c'est ici](#).